

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1630

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière adjointe de la municipalité, QUE : -

Le 16 décembre 2013, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1630 modifiant le Règlement n° 1559 concernant la tarification municipale pour les biens, activités et services.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 18^e jour du mois de décembre 2013.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière adjointe